



PRÉFET DU NORD

Lille, le 5 décembre 2011

Communiqué de presse

AUGMENTATION DU NOMBRE DE VICTIMES DE LA ROUTE : LE PREFET APPELLE A UNE VIGILANCE RENFORCEE



Le nombre de tués sur les routes du département du Nord en forte hausse en novembre 2011 avec 8 victimes contre 4 l'année précédente, continue d'augmenter au début de ce mois de décembre, avec 2 tués au cours de 2 accidents. A ce jour, 77 personnes ont perdu la vie sur la route depuis le début de l'année, contre 74 l'an dernier.

Face à cette nouvelle dégradation, qui intervient alors qu'une amélioration sensible avait été enregistrée au cours des 6 derniers mois, le préfet a demandé à l'ensemble des services de l'Etat concernés par la sécurité routière de demeurer mobilisés, en intervenant à la fois en matière d'éducation et de prévention mais aussi en réprimant avec la plus grande fermeté les infractions les plus graves.

Dominique Bur, préfet du Nord, appelle les conducteurs à un comportement responsable et prudent soulignant la nécessité, pour chacun, d'adapter sa conduite aux conditions météorologiques et de trafic.

Le préfet se félicite à ce titre de la bonne mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur la présence d'éthylotests chimiques ou électroniques à la sortie des débits de boissons autorisés à fermer tardivement et des boîtes de nuit.

Au terme du contrôle organisé à Lille dans la nuit de ce vendredi à samedi dernier, par la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) du Nord, un seul établissement sur près de 30 était en infraction pour défaut d'affichage et nombre insuffisant d'éthylotests.

Cette mesure, entrée en vigueur le 1er décembre, s'inscrit dans la stratégie portée par l'Etat de faire de la lutte contre l'alcool au volant une priorité de l'action en matière de sécurité routière. Elle vise à banaliser le geste de l'autocontrôle et à faciliter dans tous les lieux de consommation d'alcool la possibilité pour chacun de connaître son taux d'alcoolémie.

Les drames de la route sont souvent la conséquence d'un moment d'inattention ou d'une complaisance au regard des règles du Code de la route.